

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 19 septembre 2023

Délibération n° 32-2023 relative à la nomination d'un commissaire aux comptes pour l'université de Reims Champagne Ardenne, de ses SACD dont sa fondation universitaire

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-9,
Vu le rapport d'analyse des offres,*

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve le classement des offres et le choix de l'attributaire MAZARS présenté dans le rapport d'analyse des offres.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	23
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation



le 21/09/2023

**Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON**

Document en annexe au présent extrait : Rapport d'analyse des offres

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le :

22/09/2023

Document mis en ligne le :

22/09/2023